

LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Proxitech
créateur de synergies

conformément au règlement (CE) no. 1907/2006 du Parlement européen (REACH) tel que
modifié

Nettoyant insectes et fientes

Date de création	30. janvier 2019	Numéro de version	1.0
Date de révision			

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- 1.1. Identificateur de produit Nettoyant insectes et fientes
Substance / mélange mélange
Numéro FA1107
Autres noms du mélange Dissolvant d'insectes et d'excréments
- 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées
Utilisations prévues du mélange Agent de nettoyage.
- Système de descripteurs des utilisations
- | | |
|-------|---|
| SU 21 | Utilisations par des consommateurs: Ménages privés (= grand public = consommateurs) |
| SU 22 | Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, arti-sans) |
| PC 35 | Produit de lavage et de nettoyage |
| PW | Utilisation étendue par les travailleurs professionnels |
| C | Utilisation par les consommateurs |
- Utilisations déconseillées du mélange Le produit ne doit pas être utilisé à des fins différentes que celles énumérées dans la section 1.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Distributeur

Nom ou raison sociale	PROXITECH
Adresse	3 rue Gutenberg, Bussy-Saint-Georges, 77600 France
Téléphone	00 33 01 71 58 26 10
Email	contact@proxitech.com
Adresse web	www.proxitech.com

L'adresse électronique d'une personne compétente responsable de la fiche de données de sécurité

Nom	PROXITECH
Email	contact@proxitech.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Centre Antipoison et de Toxicovigilance de NANCY, Hôpital Central, 29 avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny, 54035 Nancy Cedex, tél.: 03 83 22 50 50.
Centre Antipoison et de Toxicovigilance de LYON, Bâtiment A, 4ème étage, 162, avenue Lacassagne, 69424 Lyon Cedex 03, tél.: 04 72 11 69 11.
Centre Antipoison et de Toxicovigilance de BORDEAUX, CHU Pellegrin Tripode, Place Amélie Raba Léon, 33076 Bordeaux Cedex, tél.: 05 56 96 40 80.
Centre Antipoison et de Toxicovigilance de LILLE, C.H.R.U, 5 avenue Oscar Lambret, 59037 Lille Cedex, tél.: 0800 59 59 59.
Centre Antipoison et de Toxicovigilance de TOULOUSE, Hôpital Purpan, Pavillon Louis Lareng, Place du Docteur Baylac, 31059 Toulouse Cedex, tél.: 05 61 77 74 47.
Centre Antipoison et de Toxicovigilance de STRASBOURG, Hôpitaux universitaires, 1 Place de l'Hôpital, BP 426, 67091 Strasbourg Cedex, tél.: 03 88 37 37 37.
Centre Antipoison et de Toxicovigilance de ANGERS, C.H.U, 4 rue Larrey, 49033 Angers Cedex 9, tél.: +33 2 41 48 21 21.
Centre Antipoison et de Toxicovigilance de PARIS, Hôpital Fernand WIDAL, 200 rue du Faubourg Saint Denis, 75475 Paris Cedex 10, tél.: 01 40 05 48 48.
Centre Antipoison et de Toxicovigilance de MARSEILLE, Hôpital Sainte Marguerite, 270 boulevard de Sainte Marguerite, 13274 Marseille Cedex 09, tél.: 04 91 75 25 25.

LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Proxitech
créateur de synergies

conformément au règlement (CE) no. 1907/2006 du Parlement européen (REACH) tel que modifié

Nettoyant insectes et fientes

Date de création 30. janvier 2019
Date de révision Numéro de version 1.0

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- 2.1. Classification de la substance ou du mélange
Classification du mélange selon le règlement (CE) no 1272/2008
Le mélange est classé comme dangereux.

Skin Corr. 1, H314
Eye Dam. 1, H318

Le texte intégral de toutes les classifications et mentions de danger est présenté dans la section 16.

Les principaux effets pour la santé humaine et pour l'environnement
Provoque de graves lésions des yeux. Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

- 2.2. Éléments d'étiquetage
Pictogramme de danger



Mention d'avertissement
Danger

Substances dangereuses

éthylenediaminetétraacetate-de-tétrasonium
C9-11 Alcohol ethoxylate

Mentions de danger

H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H318 Provoque de graves lésions des yeux.

Conseils de prudence

P102 Tenir hors de portée des enfants.
P280 Porter un équipement de protection des yeux.
P301+P330+P331 EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher.
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310 Appeler immédiatement un médecin.
P501 Éliminer le contenu/récipient dans en le remettant à une personne autorisée à éliminer les déchets ou en le retournant au fournisseur.

Informations supplémentaires

<5 % EDTA et sels

Exigences relatives aux fermetures de sécurité pour enfants et avertissement tactile

Emballages devant porter une indication de danger détectable au toucher. Les emballages sont munis de fermetures de sécurité pour enfants.

- 2.3. Autres dangers

Le mélange ne contient pas de substances répondant aux critères applicables aux substances PBT ou vPvB conformément à l'annexe XIII., règlement (CE) no. 1907/2006 du Parlement européen (REACH) tel que modifié.

LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Proxitech
créateur de synergies

conformément au règlement (CE) no. 1907/2006 du Parlement européen (REACH) tel que modifié

Nettoyant insectes et fientes

Date de création 30. janvier 2019
Date de révision Numéro de version 1.0

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Caractérisation chimique

Mélange des substances et des additifs mentionnés ci-dessous.

Le mélange contient ces substances dangereuses et les substances pour lesquelles la concentration maximale admissible dans l'air en milieu professionnel est déterminée.

Numéro d'identification	Nom de la substance	Teneur en % de poids	La classification selon le règlement (CE) no 1272/2008	Rem.
CAS: 102-71-6 CE: 203-049-8	2,2',2''-nitrioltriethanol	1-5	Acute Tox. 4, H302 Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318 STOT RE 2, H373	
Index: 607-428-00-2 CAS: 64-02-8 CE: 200-573-9 Numéro d'enregistrement: 01-2119486762-27	éthylenediaminetétraacetate-de-tétratosodium	1-5	Acute Tox. 4, H302 Eye Dam. 1, H318	
CAS: 68439-46-3	C9-11 Alcohol ethoxylate	1-5	Acute Tox. 4, H302 Eye Dam. 1, H318	

Le texte intégral de toutes les classifications et mentions de danger est présenté dans la section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Assurer votre propre sécurité. En cas d'apparition de problèmes de santé ou en cas de doute, veuillez avertir un médecin et fournissez-lui les informations figurant sur la fiche de données de sécurité. En cas de perte de conscience, placez la victime en position latérale de sécurité, avec tête légèrement inclinée vers l'arrière et veillez au dégagement des voies respiratoires, ne provoquez jamais de vomissements. Si la victime vomit spontanément, veillez à ce qu'elle n'aspire pas le vomi. Lorsque la vie de la victime est en danger, pratiquez en premier lieu la réanimation et assurez que la victime obtienne les soins médicaux. Arrêt respiratoire - appliquer immédiatement la respiration artificielle. L'arrêt cardiaque - effectuer immédiatement le massage cardiaque indirect.

Lors de l'inhalation

Assurer votre propre sécurité, ne pas laisser la victime marcher! Arrêter immédiatement l'exposition, transporter la victime à l'air frais. Attention au vêtement contaminé. Selon la situation, appelez les services d'urgence et obtenir les soins médicaux en raison de la fréquente nécessité de surveillance pendant au moins 24 heures.

Lors d'un contact avec la peau

Enlever les vêtements contaminés. Avant ou pendant le lavage, ôter des bagues, montres, bracelets, s'ils sont dans les zones de la peau atteinte. Selon la situation appeler les services d'urgence et obtenir toujours des soins médicaux. Rincer les zones atteintes à l'eau tiède si possible pendant 10 à 30 minutes; ne pas utiliser de brosse, savon et ne pas pratiquer de neutralisation. Rincer la peau à l'eau/se doucher. Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

Lors d'un contact avec les yeux

Rincer immédiatement les yeux à l'eau courante, écartez les paupières (même par la force); si la victime a des lentilles de contact, retirez-les immédiatement. En aucun cas, ne pas pratiquer de neutralisation! Effectuer le rinçage pendant 10 à 30 minutes en procédant de l'angle interne vers l'angle externe afin de ne pas toucher l'autre œil. Selon la situation, appelez une ambulance ou assurez le plus vite possible une assistance médicale appropriée. Toute personne doit être examinée par un médecin, même en cas de faible atteinte.

Lors de l'utilisation

Ne pas induire le vomissement - même l'induction de vomissement peut entraîner des complications, par exemple dans le cas des détergents et d'autres substances qui génèrent de la mousse.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Lors de l'inhalation

L'inhalation de vapeurs peut provoquer des brûlures des voies respiratoires.

Lors d'un contact avec la peau

Provoque des brûlures de la peau.

Lors d'un contact avec les yeux

Provoque de graves lésions des yeux.

Lors de l'utilisation

Peut causer des brûlures des voies digestives.

LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Proxitech
créateur de synergies

conformément au règlement (CE) no. 1907/2006 du Parlement européen (REACH) tel que
modifié

Nettoyant insectes et fientes

Date de création 30. janvier 2019
Date de révision Numéro de version 1.0

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires
Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- 5.1. Moyens d'extinction
Moyens d'extinction appropriés
Mousse résistant aux alcools, dioxyde de carbone, poudre, eau en jet pulvérisé, brouillard d'eau.
Moyens d'extinction inappropriés
Eau - plein fouet.
- 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange
En cas d' incendie, le monoxyde et le dioxyde de carbone peuvent se dégager ainsi que d'autres gaz toxiques. L'inhalation des produits de décomposition (de pyrolyse) peut causer des dommages graves à la santé.
- 5.3. Conseils aux pompiers
Appareil respiratoire autonome (APR) avec une combinaison de protection chimique uniquement lorsqu'un contact individuel (étroit) est probable. Utiliser un appareil respiratoire isolant et des vêtements de protection couvrant le corps entier. Ne pas laisser le produit d'extinction contaminé s'échapper dans les égouts, dans les eaux superficielles et souterraines.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence
Porter les équipements de protection individuelle. Suivre les instructions contenues dans les sections 7 et 8. Ne pas inhaler les aérosols. Éviter tout contact avec la peau et les yeux.
- 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement
Éviter la contamination du sol et toute fuite vers les eaux superficielles ou dans les eaux souterraines.
- 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage
Couvrir le produit déversé avec un matériau absorbant approprié (non inflammable) (sable, terre de diatomée, terre ou autres matériaux absorbants appropriés), recueillir le produit dans des récipients hermétiquement fermés et éliminer conformément à la section 13. En cas de déversement important du produit, aviser les pompiers et d'autres autorités locales compétentes. Après avoir enlevé le produit, laver la zone contaminée à grande eau. Ne pas utiliser de solvants.
- 6.4. Référence à d'autres rubriques
Voir rubrique 7., 8. et 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger
Ne pas inhaler les aérosols. Éviter tout contact avec la peau et les yeux. Se laver les mains et les parties du corps exposées soigneusement après manipulation. Porter les équipements de protection individuelle conformément à la section 8. Respecter la législation en vigueur sur la santé et la sécurité.
- 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités
Conserver dans des emballages hermétiquement fermés, dans un endroit frais et sec, bien ventilé et destiné à cet effet. Garder sous clef.
- | | |
|----------------------|----------|
| Classe de stockage | 8B - |
| Contenu | 1-1000 L |
| Type d'emballage | HDPE |
| Matériau d'emballage | HDPE (2) |
- 

HDPE
min 5 °C, max 40 °C
- Température de stockage
- 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)
non indiqué

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- 8.1. Paramètres de contrôle
aucun

LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Proxitech
créateur de synergies

conformément au règlement (CE) no. 1907/2006 du Parlement européen (REACH) tel que
modifié

Nettoyant insectes et fientes

Date de création	30. janvier 2019	Numéro de version	1.0
Date de révision			

8.2. Contrôles de l'exposition

Respecter les mesures habituelles de la santé au travail et veiller en particulier à une bonne ventilation. Ceci ne peut être obtenu que par une aspiration locale ou par une évacuation générale et efficace de l'air. Ne pas manger, boire ou fumer au travail. Après le travail et avant les pauses pour les repas et le repos, se laver soigneusement les mains avec de l'eau et du savon.

Protection des yeux/du visage

Lunettes de protection ou masque facial (selon la nature du travail effectué).

Protection de la peau

Protection des mains: Gants de protection résistant aux produits utilisés. Observer les recommandations spécifiques du fabricant de gants lors de la sélection de l'épaisseur appropriée, du matériau et de la perméabilité. Observer les autres recommandations du fabricant. Autre protection : vêtements de protection. En cas de contamination, laver la peau à fond.

Protection respiratoire

Masque avec filtre dans des environnements mal ventilés.

Risques thermiques

Non indiqué.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Observer les mesures habituelles de protection relatives à l'environnement, voir la section 6.2.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

aspect	liquide
Etat physique	liquide à 20°C
couleur	ambre
odeur	spécifique
seuil olfactif	donnée non disponible
pH	12-14 (non dilué)
point de fusion/point de congélation	donnée non disponible
point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	100 °C
point d'éclair	donnée non disponible
taux d'évaporation	donnée non disponible
inflammabilité (solide, gaz)	Le produit n'est pas inflammable.
limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	
limites d'inflammabilité	donnée non disponible
limites d'explosivité	donnée non disponible
pression de vapeur	donnée non disponible
densité de vapeur	donnée non disponible
densité relative	donnée non disponible
solubilité(s)	
solubilité dans l'eau	miscible
liposolubilité	dispersible
coefficient de partage: n-octanol/eau	donnée non disponible
température d'auto-inflammabilité	donnée non disponible
température de décomposition	donnée non disponible
viscosité	donnée non disponible
propriétés explosives	Le produit n'a pas de propriétés explosives.
propriétés comburantes	Ne provoque pas d'oxydation.
donnée non disponible	

9.2. Autres informations

densité	1,034 g/cm ³ à 20 °C
température d'inflammation	donnée non disponible
aucun	

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

non indiqué

LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Proxitech
créateur de synergies

conformément au règlement (CE) no. 1907/2006 du Parlement européen (REACH) tel que
modifié

Nettoyant insectes et fientes

Date de création 30. janvier 2019
Date de révision Numéro de version 1.0

- 10.2. Stabilité chimique
Le produit est stable dans les conditions normales d'utilisation.
- 10.3. Possibilité de réactions dangereuses
Inconnu.
- 10.4. Conditions à éviter
Le produit est stable dans les conditions normales d'utilisation, la décomposition ne se produit pas. Tenir loin des flammes et des étincelles, protéger contre la surchauffe et le gel.
- 10.5. Matières incompatibles
Tenir à l'écart des acides forts, alcalins forts et agents oxydants puissants.
- 10.6. Produits de décomposition dangereux
En utilisation normale, les problèmes ne se produisent pas. À des températures élevées et lors d'un incendie, les produits dangereux se dégagent, par exemple : monoxyde de carbone et dioxyde de carbone.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- 11.1. Informations sur les effets toxicologiques
Il n'y a pas de données toxicologiques disponibles pour ce mélange.

Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

éthylenediaminetétraacetate-de-tétrasodium

Voie d'exposition	Paramètre	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Sexe
Orale	DL ₅₀	2700 mg/kg bw		Surmulot	F/M
Par inhalation (aérosols)	LOAEC	30 mg/m ³ d'air	6 heure	Surmulot	M

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

éthylenediaminetétraacetate-de-tétrasodium

Voie d'exposition	Résultat	Durée d'exposition	Espèce
	Irrite		Lapin

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque de graves lésions des yeux. Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

éthylenediaminetétraacetate-de-tétrasodium

Voie d'exposition	Résultat	Durée d'exposition	Espèce
	Irrite		Lapin

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

éthylenediaminetétraacetate-de-tétrasodium

Voie d'exposition	Résultat	Durée d'exposition	Espèce	Sexe
	Ne provoque pas de sensibilisation		Cochon d'Inde (Cavia aperea f. porcellus)	

Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Proxitech
créateur de synergies

conformément au règlement (CE) no. 1907/2006 du Parlement européen (REACH) tel que modifié

Nettoyant insectes et fientes

Date de création

30. janvier 2019

Date de révision

Numéro de version

1.0

Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

éthylenediaminetétraacetate-de-tétrasonium

	Paramètre	Valeur	Résultat	Espèce	Sexe
	NOAEL	600 mg/kg bw/jour		Surmulot	F/M

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

éthylenediaminetétraacetate-de-tétrasonium

Voie d'exposition	Paramètre	Valeur	Résultat	Espèce	Sexe
Orale	NOAEL	≥500 mg/kg bw/jour		Surmulot	M
Par inhalation	LOAEC	15 mg/m ³ d'air		Surmulot	F
Par inhalation	NOAEC	>15 mg/m ³ d'air		Surmulot	M
Par inhalation	NOAEC	3 mg/m ³ d'air		Surmulot	F/M

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Toxicité aiguë

Les données pour le mélange ne sont pas disponibles.

éthylenediaminetétraacetate-de-tétrasonium

Paramètre	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Milieu
NAEL	88 mg/l	96 heure	Poissons	
CL ₅₀	121 mg/l	96 heure	Poissons	
LC 100	138 mg/l	96 heure	Poissons	
NAEL	699 mg/l	96 heure	Poissons	
CL ₅₀	792 mg/l	96 heure	Poissons	
LC 100	861 mg/l	96 heure	Poissons	
NAEL	1380 mg/l	96 heure	Poissons	
CL ₅₀	1592 mg/l	96 heure	Poissons	
LC 100	1846 mg/l	96 heure	Poissons	

12.2. Persistance et dégradabilité

Le mélange est biodégradable.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Non indiqué.

12.4. Mobilité dans le sol

Non indiqué.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Le produit ne contient pas de substances répondant aux critères applicables aux substances PBT ou vPvB conformément à l'annexe XIII du règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), tel que modifié.

12.6. Autres effets néfastes

Non indiqué.

LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Proxitech
créateur de synergies

conformément au règlement (CE) no. 1907/2006 du Parlement européen (REACH) tel que modifié

Nettoyant insectes et fientes

Date de création	30. janvier 2019	Numéro de version	1.0
Date de révision			

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Risques de contamination de l'environnement, procéder conformément à la loi sur les déchets et les règlements d'application sur l'élimination des déchets. Suivre la réglementation en vigueur sur l'élimination des déchets. Un produit non utilisé et un emballage contaminé sont à déposer dans des conteneurs étiquetés destinés à la collecte des déchets, remettre pour élimination à la personne autorisée (entreprise spécialisée) habilitée pour cette activité. Ne pas verser un produit non utilisé dans la canalisation. Ne pas l'évacuer avec les ordures ménagères. Les emballages vides peuvent être valorisés dans une usine d'incinération pour produire de l'énergie ou déposés dans une décharge appropriée. Les emballages parfaitement nettoyés peuvent être recyclés.

Législation sur les déchets

Directive 75/442/CEE du Conseil relative aux déchets, dans la version en vigueur. Décret n° 383/2001 Coll., sur les détails de la gestion des déchets, tel que modifié. Décret n° 93/2016 Coll., (catalogue des déchets), tel que modifié. Décision 2000/532/CE établissant une liste de déchets, dans la version en vigueur.

Code de la catégorie de déchets

20 01 30 détergents autres que ceux visés à la rubrique 20 01 29

Code de la catégorie de déchets d'emballages

20 01 39 matières plastiques

20 01 01 papier et carton

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU

Non soumis à la réglementation ADR.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

non indiqué

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

non indiqué

14.4. Groupe d'emballage

non indiqué

14.5. Dangers pour l'environnement

non indiqué

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

La référence dans les sections 4 à 8.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

non indiqué

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

RÈGLEMENT (CE) No 1907/2006 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), instituant une agence européenne des produits chimiques, modifiant la directive 1999/45/CE et abrogeant le règlement (CEE) no 793/93 du Conseil et le règlement (CE) no 1488/94 de la Commission ainsi que la directive 76/769/CEE du Conseil et les directives 91/155/CEE, 93/67/CEE, 93/105/CE et 2000/21/CE de la Commission, dans la version en vigueur. RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) no 1907/2006, dans la version en vigueur. Loi n° 350/2011 Coll., Sur les substances et mélanges chimiques, et modifiant certaines lois (loi sur les produits chimiques). Décret n° 432/2003 Coll., fixant les conditions pour la classification de travail dans des catégories, les valeurs limites des indicateurs biologiques de tests d'exposition, les conditions de prélèvement de matériel biologique pour la mise en œuvre de tests d'exposition biologique et les détails des rapports de travail avec de l'amiante et des agents biologiques, tel que modifié. RÈGLEMENT (CE) No 648/2004 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 31 mars 2004 relatif aux détergentstel que modifié.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

non indiqué

RUBRIQUE 16: Autres informations

Liste des mentions de danger standardisées utilisées dans la fiche de données de sécurité

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Proxitech
créateur de synergies

conformément au règlement (CE) no. 1907/2006 du Parlement européen (REACH) tel que modifié

Nettoyant insectes et fientes

Date de création	30. janvier 2019	Numéro de version	1.0
Date de révision			

H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
Liste des conseils de prudence utilisés dans la fiche de données de sécurité	
P102	Tenir hors de portée des enfants.
P280	Porter un équipement de protection des yeux.
P301+P330+P331	EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
P303+P361+P353	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310	Appeler immédiatement un médecin.
P501	Éliminer le contenu/réceptif dans en le remettant à une personne autorisée à éliminer les déchets ou en le retournant au fournisseur.

Autres informations importantes du point de vue de la sécurité et de la protection de la santé humaine

Le produit ne doit pas être - sans l'autorisation spéciale du fabricant /de l'importateur - utilisé à d'autres fins que celles qui sont spécifiées dans la section 1. L'utilisateur est responsable du respect de la réglementation relative à la protection de la santé.

Acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

ADR	Accord européen relatif au transport international routier d'objets dangereux
CAS	Chemical Abstracts Service
CE	Code d'identification pour chaque substance figurant dans l'EINECS
CE ₅₀	Concentration d'une substance à laquelle 50% d'une population est affectée
Cl ₅₀	Concentration causant une inhibition de 50% d'une population
CL ₅₀	Concentration mortelle capable d'induire la mort de 50% d'une population
CLP	Règlement (CE) no 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges
COV	Composés organiques volatils
DL ₅₀	Dose mortelle capable d'induire la mort de 50% d'une population
DNEL	Dose dérivé sans effet indésirable
EINECS	Inventaire européen des produits chimiques commercialisés
EmS	Plan d'urgence
FBC	Facteur de bioconcentration
IATA	Association internationale du transport aérien
IBC	Code International relatives à la construction et à l'équipement de navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac
ICAO	Organisation de l'Aviation Civile Internationale
IMDG	Code Maritime International des Marchandises Dangereuses
INCI	Nomenclature internationale des ingrédients cosmétiques
ISO	Organisation internationale de normalisation
IUPAC	Union internationale de chimie pure et appliquée
LOAEC	Concentration minimale avec effet nocif observé
LOAEL	Dose minimale avec effet nocif observé
log Kow	Coefficient de partage octanol/eau
MARPOL	Convention internationale pour la prévention de la pollution marine par les navires
NOAEC	Concentration sans effet nocif observé
NOAEL	Dose sans effet nocif observé
NOEC	Concentration sans effet observé
NOEL	Dose sans effet observé
OEL	Valeurs limites d'exposition en milieu professionnel
PBT	Persistante, bioaccumulable et toxique
PNEC	Concentration prédite sans effet
ppm	Partie par million
REACH	Enregistrement, évaluation, autorisation et la restriction des produits chimiques
RID	Accord concernant le transport ferroviaire d'objets dangereux
UE	Union européenne

LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Proxitech
créateur de synergies

conformément au règlement (CE) no. 1907/2006 du Parlement européen (REACH) tel que modifié

Nettoyant insectes et fientes

Date de création	30. janvier 2019	Numéro de version	1.0
Date de révision			

UN	Numéro d'identification à quatre chiffres de la substance ou de l'objet repris dans la réglementation modèle de l'ONU
UVCB	Substance de composition inconnue ou variable, produit de réaction complexe ou matière biologique
vPvB	Très persistantes et très bioaccumulables
Acute Tox.	Toxicité aiguë
Eye Dam.	Lésions oculaires graves
Skin Corr.	Corrosion cutanée
Skin Irrit.	Irritation cutanée
STOT RE	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition répétée STOT rép.

Instructions pour la formation

Informez les travailleurs de l'utilisation recommandée et des moyens de protection obligatoires, des premiers soins et de la manipulation interdite du produit.

Restrictions d'emploi recommandées

non indiqué

Information sur les sources de données utilisées pour compiler la fiche de données de sécurité

Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil (REACH), tel que modifié. Règlement (CE) no. 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil, tel que modifié. Loi n° 350/2011 Coll., sur les substances et les mélanges chimiques, telle que modifiée. Principes pour l'administration des premiers soins en cas d'exposition aux substances chimiques (Zásady pro poskytování první pomoci při expozici chemickým látkám, doc. MUDr. Daniela Pelclová, CSc., MUDr. Alexandr Fuchs, CSc., MUDr. Miroslava Hornychová, CSc., MUDr. Zdeňka Trávníčková, CSc., Jiřina Fridrichovská, prom. chem.). Les informations du fabricant de la substance / du mélange, lorsqu'elles sont disponibles - informations du dossier d'enregistrement.

Déclaration

La fiche de données de sécurité contient des informations pour assurer la sécurité et la protection de la santé au travail et la protection de l'environnement. Les informations mentionnées correspondent à l'état actuel des connaissances et expériences et sont en conformité avec les lois et les règlements applicables. Elles ne peuvent pas être considérées comme une garantie d'aptitude et d'applicabilité dans le cas d'une utilisation concrète.